

Conditions de l'offre de parrainage RELAIS D'OR

Applicables à compter du 01/04/2021

La présente opération de parrainage est organisée par :

La société RELAIS D'OR GESTION SA, au capital de 100 000 CHF, dont le siège social est Chemin du Verger, 5B à Collombey (1868) **propose une offre de parrainage à partir du mois de mars 2021.**

En participant à l'opération vous acceptez sans réserve les présentes conditions.

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de l'opération de parrainage.

Article 2 : Conditions de participation

Le participant à l'opération de parrainage peut participer en qualité de parrain ci-après désigné le « Parrain », et/ou en qualité de filleul ci-après désigné « Filleul ».

L'opération de parrainage consiste à parrainer un filleul en communiquant ses coordonnées à RELAIS D'OR GESTION SA. Le parrain bénéficie d'un cadeau prévu à l'article 5 si le filleul décide de s'installer à la Résidence RELAIS D'OR.

Article 3 : Conditions pour être Parrain

Peut-être « Parrain » toute personne qui communique à RELAIS D'OR GESTION SA les coordonnées complètes et valides d'un tiers, personne physique, selon les modalités prévues à l'article quatre (4).

Le Parrain s'assure, préalablement à la transmission du Coupon de Parrainage, de l'accord du Filleul pour la transmission de ses coordonnées.

Afin d'obtenir la qualité de Parrain, il faut remplir les conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Être une personne physique majeure.
- ✓ Ne pas être le représentant légal du Filleul et / ou le descendant au 1er degré du Filleul qu'il parraine.
- ✓ Un Parrain peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite.

Le Parrainage est considéré comme réalisé lors de l'emménagement par le Filleul dans la Résidence. La réalisation de séjours relais temporaires ou temporaires par un Filleul est expressément exclue de l'offre de Parrainage.

Le Parrainage n'est valable qu'à réception par RELAIS D'OR GESTION SA d'un Coupon de Parrainage dûment complété soit par remise en mains propres du formulaire de parrainage, soit par envoi par courrier, soit par retour internet.

Les Participants s'engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Parrainage.

Article 4 : Conditions pour être Filleul

Peut-être « Filleul » toute personne physique majeure.

Un Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain. En cas de parrainage multiple d'un même Filleul, le Parrain sera celui qui aura communiqué en premier les coordonnées du Filleul, la date de réception du Coupon de Parrainage faisant foi.

Article 5 : Attribution du cadeau

RELAIS D'OR GESTION SA se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui serait contraire au présent règlement.

Le Parrain sera informé par courriel ou courrier de l'installation de son Filleul à la Résidence.

Il pourra choisir le cadeau de son choix parmi ceux offerts par RELAIS D'OR GESTION SA, clairement décrits sur le site et au formulaire de parrainage.

RELAIS D'OR GESTION SA se réserve la possibilité de modifier les cadeaux en proposant d'autres cadeaux de même valeur.

Le Parrain ne peut recevoir qu'un seul cadeau par Filleul pendant toute la durée de l'opération.

Article 6 : Modalités de participation et d'information

L'information sur cette opération est effectuée par le présent règlement dont il est fait mention sur les documents remis aux potentiels participants à l'occasion de la présentation qui leur est faite de l'opération de parrainage, sur le site et tout autre support de communication adapté.

Ce règlement sera remis à tout participant sur simple demande de leur part.

Article 7 : Durée

L'opération de parrainage se déroulera jusqu'au 31 décembre 2022.

RELAIS D'OR GESTION SA se réserve le droit, de modifier ou d'annuler cette offre. RELAIS D'OR GESTION SA pourra mettre fin à cette offre à tout moment sans préavis.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les informations communiquées par le Parrain et le Filleul sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de RELAIS D'OR GESTION SA.

Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui vous concernent, sur simple courrier adressé à RELAIS D'OR GESTION SA - Chemin du Verger, 5B à Collombey (1868).

Article 9 : Litiges

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties. A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis au tribunal compétent